

INTITULE DU POSTE

ENSA PARIS-BELLEVILLE_2022-1074790_MCF_VT risques majeurs_CAT. 2

INTITULE LONG DU POSTEMaître-Maîtresse de Conférences / Ville et territoires risques majeurs /
Catégorie 2**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE

Région	Île-de-France
Département	Paris
Adresse	60, boulevard de La Villette, 75019

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

La formation à l'ENSA de Paris-Belleville repose sur des principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique.

- Un enseignement pluridisciplinaire
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant la maîtrise des moyens de représentation de l'espace, la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique. Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine, à la réutilisation de l'existant, à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM) et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de dispenser un enseignement continu, progressif puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent au DEA, permettant à chaque étudiant-e de construire son propre parcours d'études. Elle développe, après le diplôme, en coopération avec d'autres établissements, quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage / Patrimoine / Projet urbain / Risques majeurs) et un Mastère Architecture et scénographies.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école

Depuis sa fondation, l'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique.

L'équipe de recherche IPRAUS, créée en 1986, composante de l'UMR AUSser 3329 CNRS/MC depuis 2010, associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. La démarche sollicite la complémentarité des disciplines autour d'un objet commun : l'espace de l'architecture et de la ville, considéré dans son rapport dialogique aux organisations des sociétés et à travers ses modes et processus de production.

Les axes de recherche communs à l'IPRAUS et à l'UMR AUSser sont les suivants : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions / Territoires et paysages en transition(s) / Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales / AsiaFocus - Architecture et villes d'Asie.

De plus, l'IPRAUS participe au laboratoire d'excellence Futurs Urbains et est équipée d'accueil de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup.

Dans le cadre du programme de l'UMR AUSser/IPRAUS, le rapprochement entre recherche et pédagogie est un enjeu majeur. Les séminaires de Master garantissent des liaisons avec les thèmes développés par le laboratoire et encouragent les étudiantes et étudiants qui portent des questions originales à valoriser leurs travaux par un parcours recherche. Le laboratoire offre des continuités pédagogiques et thématiques, un encadrement et une expertise, la recherche étant partie prenante des métiers de l'architecture.

Parallèlement, l'évolution en cours des contenus et des modalités des enseignements renforce la cohérence générale du projet pédagogique et scientifique, répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession d'architecte, permettant aux étudiantes et étudiants de mieux construire leur parcours.

Deux thèmes interdisciplinaires et interscalaires sont posés afin d'aborder les réalités professionnelles dans toute leur diversité. Ils questionnent directement la place d'une école d'architecture dans la cité, la vocation de l'architecte et le périmètre de ses missions par rapport aux enjeux multiples de la société.

- Les conditions du projet, à savoir les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, à toutes les échelles, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.
- L'édification du projet, à savoir les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSA-PB recrute une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur en ville et territoires (Discipline : Urbanisme et projet urbain), spécialiste des risques majeurs, afin d'élargir et de consolider ce champ.

La personne recrutée, par ses méthodes et outils pédagogiques et par ses apports théoriques et critiques, contribuera à la démarche de diagnostic, de stratégie, de conception et de fabrication du projet territorial, urbain et architectural soumis à des risques majeurs. Au prisme des divers enjeux contemporains, elle aura une approche multiscale de la prévention et de la gestion des risques, notamment liés à l'eau, abordant les questions des aléas et de la vulnérabilité des territoires dans divers contextes géographiques, en vue de la fabrique et du développement de projets résilients.

Missions :

- Pédagogie DSA-Master-Licence

La personne retenue exercera ses fonctions ponctuellement en cycle Licence et principalement en cycle Master et dans une des formations de spécialisation proposées par l'École.

En DSA Architecture et risques majeurs, la personne recrutée sera responsable du semestre 2 intitulé « Eau et territoire ». Elle sera en charge d'un cours et d'un atelier de projet sur la vulnérabilité croisée des territoires à risques articulant projet de résilience et projet de développement. Les aléas étudiés auront trait principalement aux crues torrentielles, au ruissellement urbain, aux submersions marines, aux glissements de terrains, aux avalanches, aux sécheresses et séismes à l'échelle territoriale...

Parallèlement, elle encadrera les mémoires de fin d'études à l'issue des mises en situation professionnelle et de par ses compétences, sera à même d'intervenir dans les DSA Architecture et patrimoine et Architecture et projet urbain.

Elle sera force de propositions pour développer ces trois formations Post-Master et développera des coopérations et des partenariats au niveau national et international.

En Master, elle devra porter un cours optionnel et un enseignement de projet architectural et urbain sur la question de la résilience des territoires face aux aléas climatiques et aux divers risques d'origine naturelle associés, mettant ses compétences spécifiques au service d'une démarche de projet pluridisciplinaire.

En Licence, elle pourra participer à la semaine introductive de la Licence 2 « Paysage-Structure » ou Licence 3 « Milieux-Ressources ».

- Missions transversales

La personne retenue :

- encadrera des stages (Master), des mémoires HMONP et participera aux jurys (Studios, PFE, DSA).
- sera amenée à participer à la définition de la future formation professionnelle continue au niveau des DSA.
- contribuera à l'analyse critique de l'enseignement du champ VT et participera à la réflexion sur l'évolution du projet pédagogique de l'établissement.
- prendra part aux instances de l'École, contribuera à la définition du projet d'établissement, s'impliquera dans les commissions thématiques et la coordination pédagogique.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

- **Spécificité du poste**

La personne recrutée, formée aux risques majeurs, articulera analyses, théories, mise en forme et pratiques du projet, en prise avec les problématiques contemporaines. Il s'agit d'inscrire la compréhension et la fabrique des territoires et de l'architecture (processus, réseaux, doctrines, productions) dans une réflexion sur les sociétés et la transition durable. Les acquis de sa propre pratique pédagogique et professionnelle seront mis au service de l'enseignement du projet territorial, urbain et architectural, dans toutes ses dimensions et de manière interscalaire, soutenant l'interdisciplinarité. Par ses positionnements, elle démontrera sa capacité à accompagner le développement d'une réflexion personnelle, croisant théories et pratiques.

- **Liaisons hiérarchiques**

Le directeur de l'École et la directrice des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures équivalents TD par an).

- **Liaisons fonctionnelles**

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les autres enseignantes et enseignants du champ concerné de l'École, ainsi qu'avec celles et ceux des autres disciplines de Master et post-Master (DSA).

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

- **Compétences**

La personne recrutée doit justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement du projet dans les cycles Master et post-Master (DSA). Elle met ses propres acquis au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques sur la discipline, en articulation avec les champs associés.

Ses terrains d'investigation présentent des convergences avec les thématiques développées par l'École, « les conditions du projet » et « l'édification du projet », soient la compréhension des conditions de production des territoires, de la ville et de l'architecture, des relations dialectiques entre les échelles, des interactions entre création et transformation et/ou encore de la mise en œuvre, du point de vue des risques majeurs.

- Connaissance approfondie des questions territoriales, urbaines et architecturales, dans leurs relations aux théories et à la mise en œuvre.
- Production reconnue pour son apport personnel à son champ d'étude.
- Capacité à travailler de manière collégiale avec des équipes enseignantes (projet et disciplines associées).

- **Savoir-faire**

- Pratique éprouvée de la discipline VT dans le cadre de projets de restructuration et/ou de développement territorial, urbain et architectural.
- Expérience solide de l'enseignement du projet urbain et territorial (projet, cours, TD), en prise avec les questionnements actuels de la discipline.
- Position critique sur les enjeux contemporains, la fabrique et les pratiques du projet à toutes les échelles, dans des contextes diversifiés.
- Pratique de la maîtrise d'œuvre consolidée en relation avec les thématiques abordées dans les enseignements de projet.
- Maîtrise de méthodes d'enseignement visant à développer l'esprit critique.
- Capacité à s'investir dans la valorisation et la diffusion des travaux étudiants (expositions, publications...).

- **Savoir-être**

- Capacité à travailler en équipe avec un groupe interdisciplinaire, tout en apportant ses compétences propres, faisant preuve d'initiatives.
- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement.
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'un public étudiant aux profils variés.
- Capacité à dialoguer avec d'autres champs culturels et professionnels à l'échelle européenne et/ou internationale.

- **Expérience solide de l'enseignement**

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte requis et diplôme de spécialisation apprécié.

- Expériences avérées de l'enseignement et d'une pratique professionnelle sur les risques majeurs (maîtrise d'œuvre), témoignant d'une démarche réflexive sur la discipline, répondant aux enjeux croisés de la fabrique des territoires et des sociétés contemporaines.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Paris-Belleville.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

paule.immath@paris-belleville.archi.fr

Autre personne à contacter

-